

**COMMUNE DE BANVOU**  
**PROCES VERBAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 19/06/2015**

**Nombre de Conseillers : 15**

**En exercice : 15**

**Présents : 09**

**Absents : 06**

L'an deux mil quinze le 26 juin, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Joël JOURDAN, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes, BOUGIS Anne, COLIN Huguette, HAMARD Eliane, HODIESNE Catherine, MM., BREILLOT Anthony, CHABOT Mickaël, PANCHAU Alain, THOMAS Laurent.

**Absents excusés** : RICHARD Francis.

**Absents** : Mme CHRETIEN Sylvie, MM. HUET Romuald, MICHEL Didier, PELLERIN Jean-Louis.

**Secrétaire de séance** : Madame HAMARD Eliane

**-1- DEMANDE DE CREATION D'UN STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de 3 enfants de la commune qui sollicitent la Municipalité pour la création d'un stade de football car le bitume provoque des blessures au niveau de leurs genoux et de leurs coudes.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne peut répondre favorablement à leur demande car il n'existe pas de terrain disponible et les infrastructures à créer ainsi que les normes de sécurité à respecter sont trop onéreuses.

Rejet à l'unanimité du conseil Municipal.

**-2-REMBOURSEMENT DETECTEURS DE FUMEE A LA MAM**

Monsieur le Maire explique que l'Association « L'Arche des P'tites Canailles » a du équiper la MAM de détecteurs de fumée pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur et qu'ils les ont réglés sur leurs propre deniers.

Cependant, ce type de matériel étant à la charge du propriétaire, Mesdames JAMES, REVERT et ROYER sollicitent son remboursement, qui s'élève à la somme de 31.13 € HT.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

**-3-DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE SECURITE**

Monsieur le Maire rappelle que lors des élections des conseils municipaux des 29 et 30 mars 2014, un correspondant, chargé d'améliorer la prise en compte de la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune, conformément à la charte de partenariat signée le 22 novembre 2005 entre l'AMF et l'Etat devait être nommé, or cela n'a pas été le cas.

Aussi, Monsieur JOURDAN demande si parmi les membres présents de l'assemblée, il y a des candidats volontaires pour remplir cette fonction.

Madame Eliane HAMARD se propose et est nommée à ce poste.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**-4-MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET APPROBATION DE L'AUDIT**

Monsieur le Maire donne lecture du compte- rendu de l'audit ERP/PAVE et informe qu'il convient d'établir l'agenda d'accessibilité (AD'AP) en programmant les travaux préconisés.

En effet la délibération correspondante doit être transmise en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Monsieur JOURDAN précise qu'il faudra faire appel à un maître d'œuvre pour assurer l'étude des travaux des sanitaires de l'école et des rampes d'accessibilité.

Le programme proposé est le suivant :

Pour les ERP (Etablissements recevant du Public)

2015 - 2016 : Mise en conformité de la mairie

2016 - 2017 : Mise en conformité de la salle polyvalente, de l'église et du bersault du tir à l'arc

2017 - 2018 : Mise en conformité de l'école Rémi POIRIER

Pour les IOP (Installations Ouvertes au Public) : le bersault du tir à l'arc, le terrain de pétanque et le cimetière, le délai imposé est de 3 ans.

Pour le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), il n'y a pas de date butoir.

Avec 1 abstention et 8 voix pour, le Conseil Municipal à la majorité est favorable et décide de travailler sur cette proposition de planning.

#### **-5- SYNDICAT DE LA VOIE VERTE : MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit de signer une convention entre Banvou et le syndicat mixte de la voie verte du bocage pour la mise à disposition de l'agent technique sur le parcours de la voie verte, situé sur le territoire de la commune pour des interventions ponctuelles telles qu'une chute d'arbre par exemple.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **-6- CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DES SANITAIRES DE L'ECOLE ET DES RAMPES D'ACCESSIBILITE**

Des devis ont demandés au Cabinet BELLANGER, à l'Atelier JSA et à l'Agence ARCYANIS pour assurer l'étude des travaux des sanitaires de l'école et des rampes d'accessibilité.

Monsieur le Maire donne lecture des deux propositions d'honoraires reçues, le Cabinet BELLANGER ayant décliné car il ne réalise pas cette prestation et les soumet au vote du Conseil Municipal.

- Atelier JSA pour la première de l'étude : 2572.50 € HT
- Agence ARCYANS, pour la première partie de l'étude : 3000 € HT

Avec 1 abstention et 8 voix pour, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition la mieux-disante soit celle de l'Atelier JSA pour un montant de 2572.50 € HT.

#### **-7- LANCEMENT DES TRAVAUX REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE**

Monsieur le Maire expose que suite à la visite de contrôle du SDIS faisant état de la défaillance des poteaux incendie et de la réception des devis de VEOLIA, il a reçu le spécialiste de cette entreprise.

Ce dernier a expliqué que les poteaux incendie ne respectent pas les normes de sécurité actuellement en vigueur, de plus, les débits de certaines bornes sont insuffisants.

Aussi, Monsieur TERRIEN préconise vivement de procéder à leur renouvellement avec l'ajout de sacs pour augmenter le débit, cependant cette installation représente un coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité avoir des informations complémentaires avant d'entreprendre les travaux car il estime que le remplacement des poteaux n'est peut-être pas nécessaire et que seule la pose de sacs pourrait suffire.

En conséquence, le lieutenant COQUAIN du SDIS sera sollicité afin qu'il prescrive ce qu'il faut pour répondre aux normes et obtenir un débit suffisant.

Par ailleurs une subvention au titre de la DETR a été notifiée et accordée par la Préfecture à hauteur de 30 % soit 3639.90 € HT pour une dépense de 12 133 € HT.

#### **-8-CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE**

Monsieur le Maire expose que le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, ont été sollicité pour des propositions d'emprunts afin de financer le remplacement des poteaux incendie.

Le projet étant en attente d'informations complémentaires, les devis seront étudiés ultérieurement.

#### **-9- CONVENTION DE PRET POUR LE LOCAL SITUE DERRIERE L'EGLISE PAR LA COMMUNE AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes souhaite que la commune établisse une convention de prêt pour le local situé derrière l'église avec une clause de renonciation de recours contre l'association du Comité des Fêtes en cas de sinistre.

Ce document est demandé par l'assurance de l'association.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **10-LANCEMENT ACHAT BLOC DE CUISSON CANTINE**

Monsieur le Maire informe que pour l'achat d'un bloc de cuisson à la cantine, une subvention au titre de la DETR a été notifiée et accordée par la Préfecture à hauteur de 50 % soit 2450 € pour une dépense de 4900 € HT.

Madame Eliane remet le devis de l'entreprise COMPTOIR DE BRETAGNE, qu'elle a sollicité et qui s'élève à la somme de 3990 € HT

Monsieur JOURDAN en donne lecture et rappelle que l'entreprise SPECRAF avait fait précédemment une proposition d'un montant de 4900 € HT pour le même appareil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis le moins-disant qui est celui de l'entreprise COMPTOIR DE BRETAGNE.

### **11- LANCEMENT DES TRAVAUX ELECTRIFICATION CHALET DE PETANQUE**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a notifié et accordé une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 1017.60 € pour une dépense de 2544 € HT afin de réaliser les travaux d'électrification du chalet de l'association de Pétanque.

Monsieur JOURDAN propose donc de lancer les travaux.

Avec 1 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour, le Conseil Municipal décide à la majorité d'entreprendre les travaux.

### **12- SUBVENTIONS SEJOURS LINGUISTIQUES**

Monsieur le Maire informe que le budget de 800 € voté lors de la séance du 27 mars dernier pour les subventions au titre des séjours linguistiques est arrivé à terme, aussi, il propose, de stopper les versements des subventions ou de continuer à verser les subventions au-delà des 800 euros en effectuant des décisions modificatives au budget et vu le nombre important de demandes de revoir les modalités d'attribution lors du prochain budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipalité décide poursuivre le versement des aides.

### **13-VERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU SIVOS BANVOU-LE CHATELLIER**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ASP (Agence de Services et de Paiement), organisme de l'Etat à procéder au versement du solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires soit un montant de 7740 € (90 € par enfant).

Monsieur JOURDAN demande l'autorisation de la Municipalité pour rembourser cette somme au SIVOS Banvou-Le Chatellier.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **14-PROGRAMME VOIRIE 2015 : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT ET PRESENTATION DES DEVIS DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire donne lecture de propositions des entreprises LOCHARD-BEAUCE et PIOCHE pour réaliser respectivement les travaux de voirie et d'arasement aux lieuxdits « l'Etre Bunoust », « La Lande » « Les Salles » et « la Lée ».

Les montants s'élèvent pour la première citée à 2954 € HT et pour la seconde 134.40 € HT.

Monsieur JOURDAN sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'acte d'engagement de l'entreprise PIOCHE et LOCHARD-BEAUCE.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Parking du covoiturage :** Monsieur le Maire donne lecture de la notification du Conseil Départemental de l'Orne qui répute le dossier de demande subvention au titre du FAL complet.

- 2- Construction d'annexes en zones agricoles et naturelles :** Monsieur le Maire donne lecture d'une information transmise par Monsieur le Député, Yves GOASDOUE, sur l'interdiction de réaliser des constructions d'annexes aux bâtiments se situant en zones agricoles ou naturelles. Dès que le décret sera publié, ces constructions seront de nouveau possible.
- 3- Subvention réhabilitation de l'école Rémi POIRIER, de la cantine et de l'éclairage public pour la rampe d'accessibilité :** Monsieur le Maire informe que la Préfecture a notifié et accordé une subvention au titre de la DETR à hauteur 50 % soit 7271.50 e pour une dépense de 14543 € pour les travaux décrits ci-dessus.
- 4- Démission de Janine GAHERY de ses fonctions de responsable de la salle polyvalente :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Janine GAHERY démissionne à compter de septembre 2015 de ses fonctions de responsable de la salle polyvalente qui consiste à remettre les clés et faire les états des lieux. Monsieur JOURDAN demande si parmi les membres présents quelqu'un est candidat pour lui succéder. Personne n'étant intéressé, Monsieur le Maire demandera à Jérôme LINDNER s'il souhaite effectuer cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,

Le secrétaire de séance